



# STAGE RANDONNEE HIVERNALE

Du Dimanche 12 au Vendredi 17 Novembre  
Morvan



**Tous niveaux : Jeunes -18 ans – Familles nous consulter**

**Nombre de place : Fonction de l'hébergement - Se rapprocher de l'organisateur**

**Intensité physique : \*\***

*Une forme physique correcte est nécessaire. Evaluation : vous pratiquez régulièrement du sport.*

***En fonction des conditions météorologiques, le programme du stage peut être modifié.***

***(cf. conditions générales d'inscription).***



## Programme :

Stage encadré par MATHUBERT Franck Bénévoles du Club.



### Jour 1 (Dimanche 12)

Co-voiturage jusqu'à Alligny en Morvan

(Après-Midi)

Circuit du Tacot (6,5km)

### Jour 2 (Lundi 13)

Le Lac des Settons (15 km)

D+ 50m

### Jour 3 (Mardi 14)

Le saut du Gouloux (19km)

D+ 538m

### Jour 4 (Mercredi 15)

Boucle de la vallée de la Cure (25km)

D+ 772m



### Jour 5 (Jeudi 16)

Grand Tour d'Alligny-en-Morvan (16km)

### Jour 6 (Vendredi 17)

Covoiturage jusqu'à Grigny

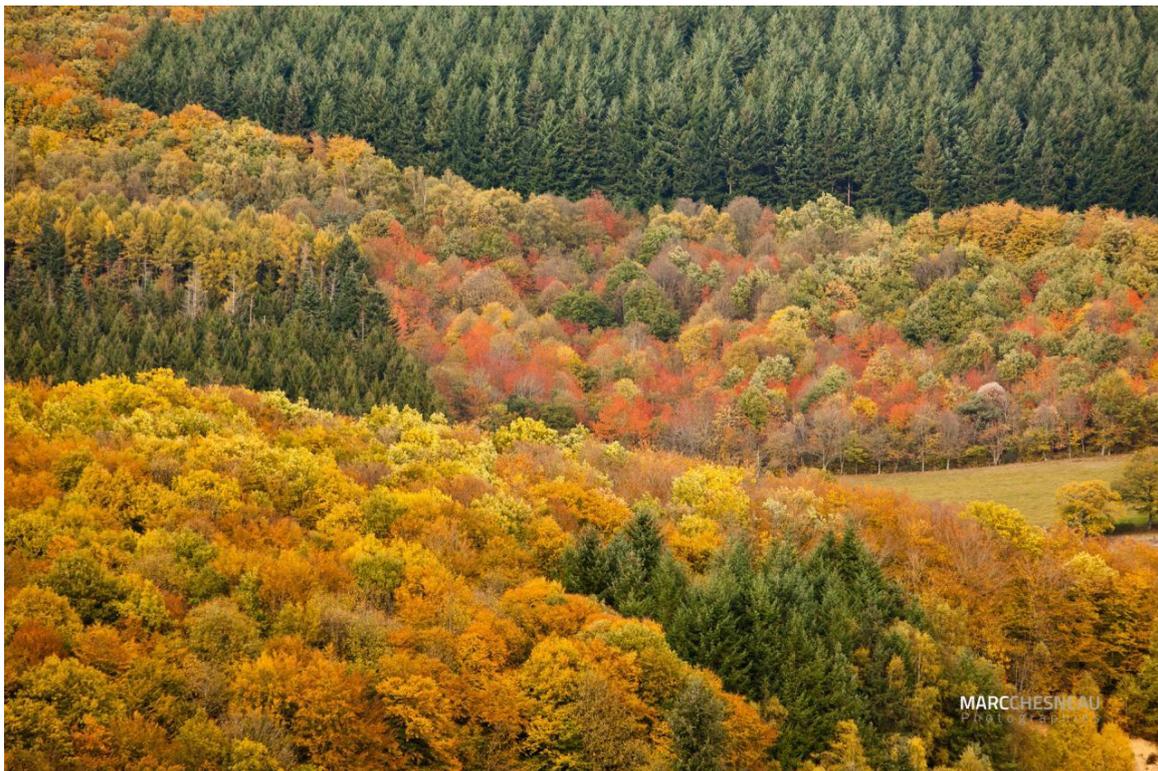


**TARIF LICENCE ALTIROC : 190 €**

**TARIF LICENCE FFME – Hors Alti'Roc : 195 €**

**NON LICENCE FFME : +24€ (Licence découverte en plus)**

**(Paiement en plusieurs fois possible - nous consulter)**



### **Compris dans le stage :**

- L'encadrement et organisation
- L'hébergement en Gites d'étapes (Draps et Couverture fournis)
- Les repas seront réalisés en commun dans gites en gestion libre)
- La bonne humeur

### **Non compris dans le stage :**

- Les encas dans la journée



Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous  
contacter :

Franck MATHUBERT  
06 64 01 48 87

[mfamily@numericable.fr](mailto:mfamily@numericable.fr)

## Dossier d'inscription à renvoyer à

Franck MATHUBERT  
24 Avenue Jules GUESDE  
91200 Athis-Mons

**Les inscriptions ne deviendront définitives qu'après remise du chèque à  
l'ordre d'Altiroc, par ordre de réception des dossiers d'inscription.**





## FICHE D'INSCRIPTION

### Randonnée 2023-2024

<b>NOM :</b>	<b>Prénom :</b>
<b>Adresse :</b>	<b>Ville :</b>
<b>Code Postal :</b>	<b>Date de Naissance :</b>
<b>N° de Licence FFME :</b>	<b>Club :</b>
<b>N° de Tél fixe :</b>	<b>N° de Tél portable :</b>
<b>E-mail personnel (important) :</b>	
<b>J'ai une voiture – Nombre de places :</b>	
<b>Personne à prévenir en cas d'accident :</b>	
<b>NOM :</b>	<b>Prénom :</b>
<b>N° de Tél fixe :</b>	<b>N° de Tél portable :</b>

L'inscription au stage, vaut acceptation des conditions générales d'inscription disponibles en annexe de ce document.

Pour **VALIDER** votre inscription, merci de renvoyer cette fiche de renseignements complétée,

- + Une photocopie de votre licence FFME 2023/2024
- + Un chèque à l'ordre d'ALTIROC de **190 ou 195 euros (club / hors club)**

<b>Date:</b>	<b>Signature :</b>
--------------	--------------------



## Conditions générales d'inscription

### 1. Inscription

Les conditions générales d'inscription de l'association Alti'Roc sont réputées connues et acceptées dès le premier paiement, (acompte compris) et quel que soit le mode de paiement (chèque, carte bancaire, espèces ou coupons sports). Toute communication de renseignements bancaires et toute acceptation de document émanant de l'association Alti'Roc impliquent aussi la connaissance et l'acceptation des conditions générales d'inscription. Conformément à l'article L.121-20-4 du code de la consommation, les personnes inscrites à un programme sportif ne bénéficient pas du délai de rétractation de sept jours.

**L'inscription est prise en compte et validée uniquement après réception de l'intégralité du paiement, sous réserve de places encore disponibles par ordre de réception des dossiers d'inscription.**

### 2. Modification

Avant le départ, l'association Alti'Roc peut être contrainte de devoir modifier un élément essentiel du programme sportif en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables, des motifs inspirés par l'intérêt général, ou la sécurité des participants. Alti'Roc informera les participants de ces modifications, lesquelles pourront comporter une proposition d'éléments de substitution équivalent au programme initialement envisagé. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

En cas d'annulation du stage, sans proposition d'un programme équivalent, Alti'roc procédera au remboursement des frais avancés.

Après le départ, durant le stage, le programme sportif peut subir des modifications ou des aménagements, en fonction des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques du moment. Dans ce cas, seuls les responsables de l'encadrement Alti'Roc sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

### 3. Annulation

#### De votre fait

Toute notification d'annulation doit être faite par mail à : [altiroc@gmail.com](mailto:altiroc@gmail.com)

Jusqu'à 80 jours avant le départ :

Alti'Roc procédera au remboursement du stage, déduction faites des frais engagés par l'association non remboursables auprès de ses partenaires.

Jusqu'à 60 jours avant le départ :

Frais d'annulation : 30% du montant du stage

Entre 30 et 60 jours avant le départ :

Frais d'annulation : 80% du montant du stage

Entre 29 jours et le jour du départ : aucun remboursement ne sera effectué.

#### Du fait de l'Association Alti'Roc

L'association peut être exceptionnellement contrainte d'annuler votre programme sportif si :

- le nombre minimum de participants n'est pas atteint et dans ce cas, l'Association vous en informera au plus tard 7 jours avant le départ,

- les conditions de sécurité l'exigent, - en cas d'événements imprévisibles. Si aucun programme de substitution équivalent n'est proposé, l'association procédera au remboursement de votre stage.

En dehors de ce remboursement, cette annulation n'ouvre droit à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

### 4. Le prix

Les prix de nos programmes sportifs ont été calculés au plus juste en fonction des conditions économiques connues au moment de l'organisation du stage. Ils n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont confirmés lors de votre inscription. Ils sont susceptibles de modifications éventuelles qui s'appliquent à toutes les personnes déjà inscrites ou désirant s'inscrire



## 5. Règles de fonctionnement et de prudence

Une extrême prudence est recommandée au cours du programme afin d'éviter tout incident risquant de perturber le déroulement normal du programme sportif non seulement pour vous-même mais aussi pour l'ensemble du groupe. Chaque participant doit se conformer aux règles propres à la vie sur un centre d'hébergement ou lors d'un programme sportif itinérant se déroulant en plein air. L'association Altiroc se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des autres participants. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

## 6. Niveaux techniques et pratiques

Les programmes sont classés selon des critères d'intensité. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence habituelles et propres à la pratique d'activités physiques. Nous vous invitons vivement à consulter les niveaux techniques et pratiques de chaque activité et à prendre connaissance des documents éventuellement obligatoire pour certaines activités.

## 7. Matériel

Les matériels fournis varient d'un programme à l'autre. Pour certains programmes seul le matériel collectif ou "lourd" est prévu (Alpinismes, escalade, ski de randonnées...); vous devez donc vérifier dans les informations pratiques reçues lors de votre inscription quel type de matériel individuel emporter (chaussures, sac à dos, duvet, etc.).

Important : tout matériel sportif vous appartenant reste sous votre responsabilité en cas de vol ou de dommages. De plus, la responsabilité de l'Association Altiroc ne peut être recherchée en cas de vol ou de détérioration de vos effets personnels survenant à l'occasion d'un programme sportif itinérant se déroulant en plein air. Le matériel confié par l'Association Altiroc est sous votre responsabilité. En cas de détérioration de celui-ci, vous serez redevable du montant de la réparation ou de son remplacement.

## 8. Assurance - Licence FFME

La licence et l'assurance proposées par la FFME sont obligatoires sur les stages organisés par l'Association Altiroc. La souscription d'une licence journée est possible, et devra être souscrite avant le départ par l'intermédiaire de l'Association Altiroc.

## 9. Informatique

En application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, pour que votre inscription puisse être traitée, vos réponses sont obligatoires ; le défaut de réponse rendant impossible votre inscription. Vous disposez d'un droit d'accès de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, envoyez votre demande par courrier à l'adresse mail suivante : [altiroc@gmail.com](mailto:altiroc@gmail.com)

Sauf avis contraire de votre part, l'Association Altiroc se réserve la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir diverses documentations (courrier, mail ou SMS). Toute infraction aux dispositions de la présente loi est prévue et réprimée par les articles 226-16 à 226-24 du Code pénal.